

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION
LORS DES TRAVAUX D'IMPLANTATION DE DEUX APPUIS TELECOMS ROUTE
DU BIOLLAY**

Le Maire de Chênex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise CIRCET en date du 24/04/2025, afin de réaliser les travaux d'implantation de deux appuis télécom ;

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération sur la Route du Biollay.

ARRête

ARTICLE 1 : Du 24/04/2025 au 31/05/2025 inclus, la circulation est réglementée en agglomération sur la Route du Biollay, pour permettre de réaliser les travaux d'implantation de deux appuis télécoms ;

ARTICLE 2 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- **Deux sens de circulation**
- **Circulation alternée manuellement**
- **Vitesse limitée à 30 km/h**

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise CIRCET.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valleiry ;
- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise CIRCET.

Fait à Chênex, 24/04/2025

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES.

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE CHÊNEX' in the 'HAUTE-SAVOIE' department. The stamp includes the year '1921'. Overlaid on the stamp is a large, stylized black ink signature.

